

RÉUNION DU 19 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 13 octobre 2018, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DUHAMEL, DURAND, FÉVRIER, PILLON ;
MM. BARILLEC, BIHEL, DOUBLET, LHEUREUX, MÉRIOTTE.

Absents excusés : M. HEUTTE (pouvoir à M. TIHY)

RÉFECTION DE LA COUVERTURE DE L'ÉGLISE

L'Entreprise DUHAMEL Thierry qui a été retenue pour la réfection de la couverture de l'église, a commencé les travaux le 3 octobre dernier. Ceux-ci s'effectueront en plusieurs parties et s'achèveront au printemps 2019.

JARDIN DU SOUVENIR

Mme DUHAMEL et M. BIHEL proposent plusieurs projets concernant la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal.

Le Conseil Municipal réfléchit à ces propositions et étudie une faisabilité pour 2019.

LOGEMENT COMMUNAL (ANCIENNE AGENCE POSTALE)

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la rambarde de sécurité du balcon doit être rénovée. Des devis de réfection ont été demandés à plusieurs entreprises, mais le Conseil Municipal souhaite, avant de prendre sa décision, demander un devis pour l'achat d'une rambarde neuve.

DÉCORATIONS DE NOËL

Cette année encore le Conseil Municipal décide de confier l'installation des guirlandes à l'entreprise ARE.

RÉTROPROJECTEUR A LA SALLE DES FÊTES

Un rétroprojecteur sera prochainement installé à la salle des fêtes. Il sera proposé en supplément lors des locations aux personnes intéressées.

Il pourra servir aux associations mais aussi aux écoles.

CITY STADE

Plusieurs fabricants et installateurs ont été consultés, les documentations reçues sont à l'étude. Le choix de l'emplacement est en cours de réflexion. Le projet sera réalisé en 2019 ou début 2020, si les subventions sont obtenues.

VOIRIE DES PILLARDS

La voirie des Pillards (*Chemin de la Petite Vallée, Impasse Hameau des Champs et Rue Bois du Maillot*) a été entièrement refaite en enrobé.

ADHÉSION AU CNAS

Le Conseil Municipal a décidé de se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2019.